



## L'XTTRAID VAL D'ALLIER

### REGLEMENT 2018

#### ORGANISATEUR

L'organisateur est XTTRaid 63, Mairie 1 rue Côte Boissy 63240 LE MONT DORE, il a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile auprès de Allianz via la « licence manifestation » du contrat 45797647 de la FFTRI.

#### INSCRIPTIONS :

Le raid des Cheires a lieu le 10 juin 2018.

Les inscriptions sont effectives à réception du paiement, du certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités ou du sport en compétition datant de moins de un an au jour de la course, présentation d'une licence FFTRI, FFCO ou UFOLEP raid (en cours de validité) et du bulletin d'inscription dûment rempli.

Aucun remboursement ne sera possible après le 30 mai 2018, les frais fixes étant engagés, avant ils le seront sur présentation d'un certificat médical de contre-indication.

Les droits d'inscription sont fixés à :

Raid DECOUVERTE : 27€/pers, 17 € pour les mineurs pour les licenciés FFTRI + 3 € pour le pass compétition pour les non licenciés FFTRI

Raid AVENTURE : 32 € pour les licenciés FFTRI + 3 € pour le pass compétition pour les non licenciés FFTRI

A partir du 15 mai 2018 une majoration de 5 € sera appliquée.

Le raid est limité à 60 équipes pour la formule découverte, et 50 équipes pour la formule aventure. Les dossiers incomplets seront placés sur liste d'attente.

#### EPREUVES :

La course est à effectuer en équipe de 2 (mixte, féminines ou hommes), en autonomie, les équipes ne doivent pas se séparer, des pénalités seront attribuées en cas de non-respect

Deux parcours sont proposés : Départ et Arrivée à St Maurice ès Allier

RAID AVENTURE A partir de 18 ans – à partir de la catégorie juniors 18 -19 ans

Départ : 8h30 – Retrait des dossards de 7 à 8h espace des Chanvres à St Maurice ès Allier

VTT'O (carte IOF, IGN, road-book)

CO (carte IOF, aérienne)

trail

Canoë : port du gilet obligatoire fourni par l'organisation, port de chaussures fermées obligatoire

De 35 à 75 km 8h d'efforts max

RAID DÉCOUVERTE A partir de 11 ans catégorie d'âge pupille, benjamins, minimes, cadets

Départ : 9h30 – Retrait des dossards de 8 à 9 h espace loisirs à Aydat

VTT'O (carte IOF, IGN, road-book)

CO (carte IOF, aérienne)

Trail

Canoë : port du gilet obligatoire fourni par l'organisation, port de chaussures fermées obligatoire

de 20 à 35 km 4h d'effort max

Parcours en ligne avec de nombreuses sections en ordre libre et des « balises bonus ». Différents supports d'orientation : Cartes IGN, IOF, photo aérienne, road book, suivi rubalise.

### CHRONOMETRAGE

L'intégralité du parcours sera chronométrée à l'aide du système sport ident. Chaque équipe doit être équipée d'une puce de chronométrage, et validera l'ensemble des balises et postes de contrôle du parcours.

Les puces personnelles sont autorisées, si vous n'en avez pas, l'organisateur vous en prêtera une avec un chèque de caution de 50 €.

### RAVITAILLEMENTS/ ASSISTANCE :

Le principe de l'épreuve est l'autonomie complète. Un ravitaillement en eau et nourriture sera organisé. Dans tous les cas les équipes doivent prévoir leurs vivres de course.

### CLASSEMENT ET CATEGORIES :

Les catégories femmes, hommes et mixtes seront récompensées sur les deux parcours à l'issue de l'épreuve.

MATERIEL OBLIGATOIRE : contrôlé au moment du retrait des dossards **ET** en course

#### Individuel :

VTT en état de marche

Casque de VTT aux normes CE

1l d'eau minimum

nourriture de course

Une veste imperméable, un vêtement chaud, un collant long, Cette liste sera confirmée ou amendée en fonction des conditions météo le jour de course.

#### Par équipe :

Couverture de survie

Boussole

téléphone portable en état de marche avec les numéros de la direction de course et des secours préenregistrés.

### MATERIEL CONSEILLE :

Kit réparation vtt, porte carte vtt, sac à dos pour le transport des chaussures de trail ou CO.

### MATERIEL INTERDIT :

Tout système GPS avec fond de carte. Assistance électrique sur VTT.

### MATERIEL FOURNI :

Cartes du parcours (2 par équipe), lot souvenir, repas à l'arrivée de la course, ravitaillement, dossards

### SECURITE

Les coureurs devront respecter le code de la route (traversées de routes) et les consignes des signaleurs le cas échéant.

### SECOURS :

Toutes les équipes doivent avoir pré enregistré les numéros de secours et les numéros des organisateurs fournis à l'accueil le jour de la course dans le téléphone de course de l'équipe. En cas d'accident toute équipe doit porter assistance aux autres concurrents et en aucun cas laisser seul le blessé.

Les secours seront assurés par une équipe de secouriste.

### COMPORTEMENT EN COURSE :

Tout au long du parcours les concurrents sont tenus de respecter le code de la route. Lors des traversées de route, il est obligatoire de respecter les consignes des signaleurs.

Il va de soi que le respect des lieux doit être la priorité quelles que soit les circonstances de course.

Toute entorse à ces principes par une des équipes peut entraîner une pénalité ou la mise hors course immédiate de celle-ci par l'un des membres du jury de course. Vous aurez l'occasion de traverser des espaces sensibles sur le plan environnemental classés Natura 2000.

Exemple : Abandon de détritrus sur le parcours, dégradations de clôtures, traversée d'une zone interdite (culture, propriété privée mentionnée sur la carte...), non-respect d'un passage obligatoire...

### DROIT A L'IMAGE :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, et avec l'accord officiel de l'organisation.

### VIE PRIVEE :

Si vous souhaitez que votre nom et prénom ne figure pas dans les classements, merci de nous le faire savoir avant le départ de votre course.

### CONTROLE ANTI DOPAGE

Un local sera mis à disposition de la personne chargée du contrôle.

L'organisateur devra prévoir :

Le fléchage permettant de localiser facilement le local de contrôle antidopage, le contrôle d'accès à ce local, réservé aux athlètes désignés et aux personnes habilitées à les accompagner, l'ouverture prolongée éventuelle des locaux destinés au contrôle.

La salle de contrôle doit être contiguë au bureau de travail, Suffisamment grande pour accueillir les sportifs, les officiels, les accompagnateurs, Equipée de chaises ou de bancs, Approvisionnée en boissons sous emballage hermétique, Pourvue de poubelles.

Le bureau de travail doit être pourvu : D'une table et de chaises, D'un lavabo, savon et essuie-mains, D'une poubelle. Il doit pouvoir être fermé à clé.

Les toilettes doivent être attenantes au bureau de travail, Equipées de WC isolés Assez vastes pour que l'athlète et le médecin puissent s'y tenir ensemble.

Le bureau est utilisé pour choisir les différents flacons destinés au recueil des urines de l'athlète, Permettre les manipulations et le scellage des flacons après le prélèvement, Rédiger le procès-verbal du contrôle antidopage, Stocker les échantillons de manière sécurisé